

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 31 MARS 2022

CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA FEDERATION FAMILLES RURALES

Fonctionnement de la micro crèche « La Ritournelle » pour 2022

Après avoir présenté les modalités de financement de la micro crèche « La Ritournelle » pour l'année transitoire 2022, le conseil municipal a validé les propositions suivantes :

1 Financement des communes d'Olivet, La Brûlatte, Bourgon, Launay-Villiers, Le Bourgneuf-la-Fort, et St Ouen des Toits à hauteur de :

Partie fixe : 2€ par habitant pour le Bourgneuf-la-Forêt et 1 € par habitant pour les autres communes,

Partie variable : 0.40 € par heure de présence/enfant de la commune accueilli dans la structure sur la fréquentation réelle de l'année.

Soit une somme totale de 14 017.20 €.

2 Financement choisi par Port-Brillet : 1.50 € par heure/enfant accueilli soit sur le contrat passé une somme de 2 250 € pour 1 500 h de présence enfant.

La commune pourrait être amenée à verser une subvention d'équilibre plafonnée si le résultat de fin d'année se trouvait déficitaire.

Parallèlement, la participation des familles a été augmentée

PRESENTATION ET PROPOSITION DE VOTE DES SUBVENTIONS 2022

Le Conseil Municipal a confirmé les subventions ci-dessous qui pour certaines seront versées sur justificatifs :

Associations	Subventions 2022
Football	4 774,55
HERMINE St Ouen Foot ou Groupement FC HBG	5 250,00
T.T.I.C.	1 851,00
Ass Gymnastique	240,00
Coopérative Scolaire	4 989,30
Supports Pédagogiques	613,70
classe neige Ec Pub 2022	3 699,00
Fonctionnement courant	676,60
Maison solidaire	1 400,00
Société de Pêche	750,00
Le Trianon	1 400,00
CENTRE AERE juillet Ca coule de Source	2 760,00
Familles Rurales La ritournelle	13 131,41
fonctionnement 2 € /hbt et 0,40 par h présence	6 831,41
Aide au loyer	4 800,00
Subvention Exceptionnelle	1 500,00
Les Petits lutins	300,00
ADMIR (aide au financement du secrétariat)	7 598,00
AMICALE DES AFN	100,00
ARLM	350,00
Vyv3 - Accueil médecins	2 700,00
Fourrière Départementale	655,64
Aménagement foncier secteur 3	1 000,00
PASS SPORT ECOLES 1€/élève	85,00
Cousettes et Cie	150,00
DIVERS	1 515,10
TOTAL	51 000,00

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION AMENAGEMENT : PROJETS 2022

- Confirmation d'accueil du jury régional pour le label 2022 en juin prochain.
- Cimetière : Etude pour la réalisation d'une rangée supplémentaire de cavurnes et/ou d'un columbarium.
- Etude pour l'installation de nouvelles structures de jeux extérieurs destinés aux enfants de moins de 3 - 4 ans au Parc de Morfelon mais également rue de la Fontaine (plus proche pour les habitants de la Beulotière et de la Maltonnière).
- Aménagement accotement gauche RD 137 en direction d'Ernée : tronçon du haut de la rue des Carreaux au lotissement de la Beulotière.

CONTRACTUALISATION D'UN PRET – FINANCEMENT PROJET RESTRUCTURATION ECOLE

Considérant la tendance plutôt évolutive des taux des emprunts, le Conseil Municipal a confirmé la réalisation dès maintenant, d'un prêt de 600 000 € auprès du CREDIT MUTUEL destiné au financement du projet de l'école.

Conditions : taux 1.51 % sur 20 ans

REMBOURSEMENT PAR LE CCAS TEMPS ADMINISTRATIF D'AGENT COMMUNAL

Le temps passé par l'agent administratif assurant le secrétariat du CCAS fera l'objet d'une rémunération en heures supplémentaires par la commune et remboursé par le CCAS sur une base de 60 heures annuelle.

FISCALITE DIRECTE : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires a décidé de maintenir les taux d'imposition comme suivant :

TAXES	Bases Prévisionnelle 2022	Proposition de tau 2022	Produit attendu
Taxe Foncière Bâtie	1 025 000	43,69	447 823
Taxe Foncière non Bâtie	209 900	34,78	73 003
TOTAL PRODUIT			520 826 €

AFFECTATION RESULTAT 201 DU BUDGET COMMUNE

Le résultat excédentaire de fonctionnement de **1 244 456.76 €** a été réparti comme suivant :

256 848.84 € transférés en section d'investissement pour couvrir le déficit de 804.84 € et les restes à réaliser de 2021

987 607.92 € reportés en section de fonctionnement.

LES BUDGETS 2022

Les budgets 2022 ont été votés à l'unanimité. Ils s'équilibrivent comme suivant :

BUDGET COMMUNE 2022

Sections	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	2 565 830.00	2 565 830.00
Investissement	1 855 620.65	1 855 620.65
TOTAL	4 421 450.65	4 421 450.65

En section d'investissement, les nouveaux crédits portent sur les opérations suivantes :

ACQUISITION FONCIERE.....	74 000 €
ECOLE.....	700 000 €
SECURISATION RUE DU TRIANON	190 000 €
MATERIEL ET EQUIPEMENT	106 000 €
BATIMENTS	107 000 €
AMENAGEMENT	45 000 €
VOIRIE	82 000 €
TERRAIN DE FOOTBALL	143 000 €

Lotissement de la Beulotière

Sections	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	455 498.46	455 498.46
Investissement	351 263.00	351 263.00
TOTAL	806 761.46	806 761.46

**ETUDE DE SOL, TERRAIN ECOLE
CHOIX DES ENTREPRISES SONDAGES DU SOL ET MISSIONS POLLUTION – RADON
ET MISSION OPC (Ordonnancement Pilotage et Coordination)**

Les entreprises SAS GEOTECHNIQUE de Ecouflant (49) et CEDI2M de Dinan procèderont aux opérations de sondages de portance, de pollution et radon du terrain destiné à recevoir le bâtiment de l'école pour un coût mission de base de 13 324 € HT

Une consultation sera lancée auprès de trois cabinets pour une mission d'Ordonnancement Pilotage et Coordination des opérations de construction de l'école.

Cet intervenant aura pour mission de gérer l'organisation et la vie commune entre tous les intervenants : maître d'œuvre, d'ouvrage, entreprises, bureaux de contrôle..., mais aussi le respect des calendriers et les comptes prorata du chantier.

FAUCHAGES DES VOIES COMMUNALES

L'entreprise Nicolas CROISSANT de Bourgon effectuera les fauchages de banquettes et élagages des haies en mai pour un prix de 39.65 € TTC le km de route de fauchage et 56.82 € TTC l'heure d'élagages.

VENTE TERRAIN « La Croix des Landes »

Le Conseil Municipal a confirmé l'offre de Monsieur Guillaume BEAUPERE FTPB d'achat des terrains dénommés « La Croix des Landes » pour un montant de 80 980 € libres de toute occupation.

AUTRE INFORMATION

Une réunion publique pour échanger sur les projets en cours et à venir est prévue le vendredi 24 juin, si les conditions sanitaires le permettent.

Le Maire,

François BERROU

Prochains Conseils Municipaux

JEUDI 21 AVRIL
LUNDI 23 MAI
LUNDI 20 JUIN